

**AFPICL - Université  
Catholique de Lyon**

10, place des Archives  
69288 Lyon Cedex 02  
ICS : FR89ZZZ452271

**Mandat de Prélèvement SEPA**



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Association des Fondateurs et Protecteurs de l'Université Catholique de Lyon (AFPICL) à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de AFPICL.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Il est rappelé que contester un prélèvement SEPA n'a pas d'incidence sur l'existence de la dette née du contrat

**Référence Unique de Mandat**

Vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur votre échéancier de prélèvements.

**Nom, prénom et adresse du titulaire du compte**

Nom / Prénom ou Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

**Coordonnées du compte à débiter**

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Code international d'identification de votre banque (BIC) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**Type de paiement**

Récurrent / répétitif

Ponctuel

Fait à .....

Signature :

Le .... / .... / .....

Note : Vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Merci de joindre ici votre relevé d'identité bancaire (RIB)

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par l'AFPICL que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.